

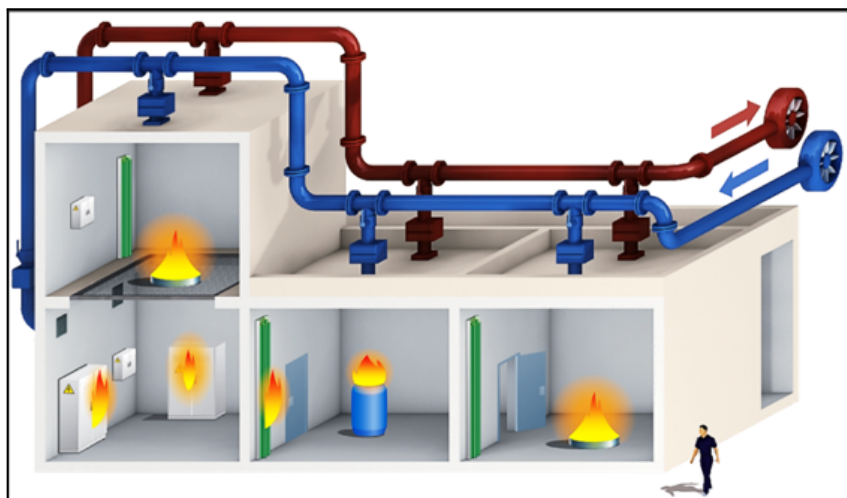
Maîtrise du risque incendie dans les installations nucléaires

La maîtrise du risque incendie dans les installations nucléaires est un enjeu majeur de sûreté, car un feu peut affecter simultanément plusieurs systèmes essentiels (électricité, contrôle-commande, refroidissement, intégrité du confinement *). L'approche repose sur une combinaison de prévention, de protection, de détection, d'intervention et de limitation de la propagation et des conséquences. Ces dispositions sont de nature technique et organisationnelle.

Pour assurer cette maîtrise, des dispositions sont déployées et organisées en différents niveaux de défense indépendants (appelée **défense en profondeur**) qui ont pour but d'empêcher le feu, le détecter rapidement, le contenir, et préserver les fonctions vitales de l'installation. Chaque niveau de défense contre l'incendie doit permettre de prévenir les dégradations susceptibles de conduire au niveau suivant et de limiter les conséquences de la défaillance du niveau précédent. Appliqués aux risques d'incendie, les niveaux de défense sont définis de la façon suivante :

- prévenir les départs de feu,
- détecter et éteindre rapidement les départs de feu afin de limiter leur développement et les dommages.
- éviter la propagation des incendies qui n'ont pas été éteints afin de minimiser leur impact sur la sûreté.
- gérer les situations d'accident résultant d'un incendie n'ayant pu être maîtrisé.

* L'incendie est un initiateur possible d'accidents nucléaires. Il peut être à l'origine d'une rupture du confinement pouvant induire une dispersion de substances radioactives dans l'installation, voire dans l'environnement.



Installation DIVA destinée à réaliser des essais d'incendies

Pour en savoir plus :



lien vers la fiche argumentaire :

https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_ACA_03_Maitrise_risque_incendie_INB.pdf